

## Radios

# Le « casse-tête » andorran...

Le 8 août 1939, la voie hennissante de Vittoria Zorzano révèle au monde l'existence d'une petite principauté lovée au creux d'une poignée de montagnes, dans les Pyrénées.

Après des siècles de discrétion absolue, Andorre lève le voile, et la radio qui porte son nom fait une entrée remarquée dans la T.S.F.

A l'origine de l'événement, Buenaventura Vila. Le 19 août 1935, le conseil général des vallées d'Andorre avait accordé à cet enfant du pays l'autorisation d'installer puis d'exploiter pendant trente ans un émetteur de radio. Mais, coup du sort, Vila ne put jamais réaliser son rêve. Il mourut un an à peine après l'octroi de la concession qui reprise par le Français Jacques Trémoulet, alors propriétaire de Radio-Toulouse fut finalement portée à 60 ans.

### La guerre des ondes

« Radio-Andorre » fonctionna sans interruption jusqu'en 1948, au rythme des sérénades gominées et des « jingles » fous (le plus célèbre étant « Aquí Radio-Andorra »). Pas de bulletins d'informations, malgré les pressions, au cours de la guerre, des autorités allemandes. Tout en musique, nettement perçue dans toute l'Europe occidentale grâce au faible encombrement des ondes. Jusqu'à ce jour, d'avril 1948 au cours duquel les émissions furent brouillées sur ordre du chef de l'Etat français, co-prince d'Andorre, Vincent Auriol.

Ce brouillage constitua le coup d'envoi de ce qu'on nomma très vite « la guerre des radios andorranes », dont le point culminant, après bien des péripéties, fut atteint à l'automne 1958. Le 18 septembre, de cette année-là, la So.Fi.Rad (1), malgré l'opposition très vive du conseil général des Vallées, lança sur les ondes de la principauté « Andorradio », qui devint plus tard « Radio des Vallées », puis « Sud-Radio » (2).

Emus par cette affaire, les conseillers andorrans décidèrent en 1960 de créer une commission de radiodiffusion chargée de régulariser la coexistence des deux stations. Après des mois de réflexions, on proposa à la So.Fi.Rad (pour « Radio des Vallées », puis à E.I.F.A.S.A. (1), pour « Radio-Andorre », un contrat-type qu'elles signèrent respectivement le 29 mars et le 10 avril 1961. Aujourd'hui ce contrat appelle deux remarques :

● Il devait être ferme et exécutoire après approbation des coprinces. Le Chef de l'Etat français et l'évêque espagnol d'Urgel ne l'ont jamais ratifié ;

● La signature d'E.I.F.A.S.A. pour « Radio-Andorre » n'a aucune valeur, l'accord privé conclu en janvier de la même année, entre cette société, cofiée par l'administration espagnole, et Jacques Trémoulet s'étant par la suite révélé nul de droit.

Pour les Andorrans, bien sûr, la valeur du contrat de 1961 ne peut être remise en question. Pas plus que son échéance, en 1981. Le conseil des Vallées n'a pas l'intention de renouveler les deux concessions. L'a d'ailleurs fait savoir à l'issue d'une réunion extraordinaire le 12 septembre 1979.

Pourquoi cette décision ? D'abord parce que depuis vingt ans, les redevances dues par les stations à la Principauté sont restées en partie impayées, en l'opt de fréquentes injonctions. Ensuite parce que les Andorrans sont très jaloux de leur patrimoine.

Tout est là. En Andorre ondes et sols — à l'image des autres pays — sont considérés comme étant des richesses naturelles. A ce titre, ils ont été « loués » aux radios jusqu'en 1981. Restent par conséquent les immeubles et les installations techniques (3). Le 26 juin 1980, le conseil général a décidé

de rappeler aux sociétés exploitant « Radio-Andorre » et « Sud-Radio », l'article 3 du contrat signé en 1961 : il stipule qu'à l'échéance, les immeubles et installations pourront être acquis totalement ou partiellement par le conseil général, moyennant une contrepartie financière valorisée par des experts. Les matériels ainsi estimés et récupérés pourraient servir de base à la mise en place de « Radiodiffusion andorrane », entité de droit public dont la création a été prévue par les Andorrans, à seule fin de gérer et d'exploiter les émetteurs.

### Peut-on parler de nationalisation ?

C'est ce qu'on a appelé un peu vite la nationalisation des radios. En fait, qu'il s'agisse des responsables andorrans, des représentants du coprince français ou des dirigeants des deux stations, personne n'accepte cette dénomination. Les premiers parce qu'ils pensent que le retour à la Principauté au terme d'un contrat qu'ils jugent régulier, d'un élément de son patrimoine, ne peut être assimilé à une nationalisation. Les seconds parce qu'ils estiment que l'Andorre, comme le précise M. Marty-Meifran, secrétaire général de la délégation permanente du coprince français Valéry Giscard d'Estaing, n'est pas un Etat de droit. Ce qui signifie que les élus de la Principauté ne peuvent légalement arborer l'insigne de la souveraineté pour revendiquer la propriété des ondes radio. **Nous désirons dédramatiser cette situation** note cependant un responsable de la So.Fi.Rad si les Andorrans veulent voir nos installations, nos portes leur sont ouvertes comme elles l'ont toujours été ajoute-t-il avant d'avertir, **mais ils doivent savoir qu'en 1981, ils se trouveront dans une position de vide juridique car il existe en Andorre une hiérarchie des pouvoirs.** Un avis entièrement partagé par le directeur général de « Sud-Radio », M. Quintrie-Lamothe, qui n'omet pas de rappeler qu'en raison de sa non-ratification par les coprinces, le contrat de 1961 est caduc.

A « Radio-Andorre », on n'oublie pas non plus de mentionner la caducité de ce contrat, pour faire immédiatement allusion à la concession de soixante ans dont jouit la station, depuis 1935. Toutefois, malgré ce sursis (jusqu'en 1995), le président de la radio, M. Jean Delvigne s'empresse de dire qu'il accèdera de plein gré à la volonté manifestée par les Andorrans de reprendre le contrôle de la radiodiffusion dans leur pays.

Après la « guerre des radios andorranes », la vieille station a subi de véritables laminages de la part des autorités françaises. Selon les exploitants, le plus récent est l'installation en force sur la fréquence de « Radio-Andorre » (702 khz) de « Radio-Monte-Carlo », en langue italienne, contrôlé comme « Sud-Radio » par la So.Fi.Rad. C'était en 1975. Déjà, en 1964, les dirigeants de « Radio-Andorre » s'étaient vus contraints de renoncer à la mise en service d'un nouvel émetteur. Tout cela contribua à placer la station dans une position de faiblesse par rapport à ses concurrents. Captée parfois avec difficulté dans sa zone traditionnelle d'écoute, « Radio-Andorre » se met aujourd'hui en quête d'un avenir plus radieux, qui pourrait être atteint de deux manières. La première passerait par l'exploitation normale de la concession accordée en 1935, jusqu'à son terme, en 1995. Ce répit permettrait peut-être de trouver un investisseur qui relancerait la radio avec l'argent neuf (il existe déjà un accord de coopération avec R.T.I.) La seconde,

quant à elle, mènerait tout droit à l'arrêt des ondes tant souhaitée par le Conseil d'Etat. Pour l'heure, aucune autre solution que l'annonce de « Radio-Andorre » à l'Andorre est imaginable, précise M. Delvigne.

Dans la principauté, on est évidemment à de tels propos. Mais on garde la tête froide. **Nous devons voir l'état des matériels, nous devons déjà depuis pas mal de temps** M. Mas, conseiller d'Encamp. Interrogé sur ce point, le coprince, cet élu n'hésite pas à répondre avec fermeté : **Nous avons besoin d'argent pour des choses comme ça, nous ne sommes jamais allés les chercher.**

### Des convictions nationalistes

M. Marty-Alanis a dû entendre M. Mas d'Urgel n'a-t-il pas récemment affirmé : **J'aimerais pleinement coprince que les radios et le service des postes seront assurés par un coprince français.** Une déclaration qui doit faire plaisir à M. Mas, élu d'Andorre-la-Vieille. Tout ce qu'il demande, c'est que les coprinces soient le plus possible français. Evoquant la position du Conseil d'Etat sur l'avenir de la radiodiffusion, M. Cerquada, directeur général de la radio, a dit récemment : **De tout dire, le peuple andorran dans sa grande majorité est derrière nous.**

A l'image du bouillant conseiller d'Andorre, les convictions nationalistes. Dans le cadre de la réforme institutionnelle en cours, ils souhaitent l'Andorre dotée rapidement d'une souveraineté pleine et entière, sans pour autant remettre en question l'existence des coprinces. Un imbroglio juridique dont il ne faut pas être aisé de sortir.

Le Syndic général des Vallées, M. Stanislas, a sans doute raison lorsqu'il souligne avec malice dans la voix : **Vous savez, c'est toujours un peu compliqué en Andorre.**

### Vers un débat Radio-Andorre-Sud-France en direct sur les deux antennes ?

Après la décision du conseil général d'Andorre concernant le non renouvellement de la concession de 1961, les dirigeants de Radio-Andorre ont suggéré, il y a quelques jours, à leurs homologues de Sud-Radio, l'organisation en commun d'un débat sur ce thème.

Y seront invités : M. Gouryoux-Beauchamp, directeur général de Radio-Andorre ; M. Delvigne, respectivement président de la radio ; M. Quintrie-Lamothe, respectivement directeur général de Sud-Radio ; M. Sangra, syndic général des Vallées d'Andorre. Cette liste n'est pas exhaustive ; ainsi que des journalistes français, andorrans et espagnols. Cette émission sera diffusée en direct sur les deux antennes.

Alain LE GOUG

(1) La société française de radio-diffusion (So.Fi.Rad) a l'Etat français. Elle est propriétaire de « Sud-Radio », co-prince avec l'Etat monégasque (1/6) de « R.M.C. » et d'autres parts d'Europe. L'E.I.F.A.S.A. signifie « Exploitationes radiofonicas, sociedad anonima ». Cette société est une filiale de la télévision espagnole (R.T.V.E.) située à Madrid.

(2) « Andorradio » devient « Radio des Vallées », en 1966.

(3) Les Andorrans ne cachent pas qu'ils sont également soucieux du sort des personnels des deux stations.